

SPORT-ART-ÉTUDES



ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

SOMMAIRE

Introduction	3
Organisation du dispositif sport-art-études	4
Capacité d'accueil du dispositif sport-art-études	5
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	7-11
Sport	9
Musique & danse	11
CYCLE D'ORIENTATION	13-18
Sports individuels, musique & danse	15
Sports d'équipe	17
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II	19-28
Sport & danse : formation générale	21
Musique : formation générale	23
Sport : formation professionnelle	25
HAUTES ÉCOLES SPÉCIALISÉES	29-32
UNIVERSITÉ	33-35
Service de santé de l'enfance et de la jeunesse	36
Centres cantonaux de la relève	36
Confédération des écoles genevoises de musique, rythmique Jaques-Dalcroze, danse et théâtre (CEGM)	37
Label Swiss Olympic Partner School	38
Label Swiss Olympic Entreprise favorable au sport de performance	38
Marraine et Parrains du sport-art-études	40
Financement des études dans un autre canton	41

DANS LE
PRÉSENT
DOCUMENT...

LE GENRE MASCULIN...

EST UTILISÉ
SANS AUCUNE
DISCRIMINATION...

JUSTE POUR
ALLÉGER
LE TEXTE !!



FIAT

Madame, Monsieur,

Concilier une pratique artistique ou sportive de haut niveau avec un parcours scolaire ou professionnel exige sacrifices, volonté et organisation. C'est dans le but de reconnaître et de soutenir le choix ambitieux de ces élèves que le département de l'instruction publique, de la culture et du sport a mis en place le dispositif sport-art-études.

Destiné aux jeunes talents dès l'enseignement primaire et jusqu'aux formations universitaires, ce dispositif créé un climat propice à l'atteinte des objectifs de chacune et de chacun, sans pour autant diminuer les exigences scolaires. Grâce à l'engagement d'entreprises formatrices favorables au sport de performance, de nombreux apprentis peuvent désormais également bénéficier d'un encadrement spécifique. Je me réjouis de l'intérêt des entreprises qui, grâce à leur flexibilité, offrent une formation de qualité adaptée aux contraintes des sportifs de haut niveau.

L'expérience des artistes et sportifs d'élite de notre canton suscite des rêves et inspire la relève d'aujourd'hui. Champion olympique 2016 d'aviron et étudiant en médecine, Lucas Tramèr a une nouvelle fois accepté le rôle de parrain du dispositif sport-art-études, tout comme la judoka Juliane Robra et le musicien Arthur Hnatek. Leurs exemples démontrent qu'un équilibre entre les efforts fournis dans les domaines artistiques ou sportifs et ceux consacrés à une formation constitue l'une des clés de la réussite pour un avenir plus serein.

A travers cette brochure, vous découvrirez pour chacun des degrés d'enseignement les structures, les prestations et les conditions d'admission du dispositif. Ces dernières ont récemment été clarifiées afin d'assurer une équité et une transparence dans la sélection des talents.

Je tiens à remercier les enseignantes et enseignants, les directrices et directeurs d'établissements, les responsables sport-art-études, les écoles d'enseignement artistiques, les entraîneurs et clubs sportifs, les entreprises formatrices et les parents, qui contribuent toutes et tous au développement de la relève genevoise.

Je vous souhaite une belle année scolaire remplie de succès artistiques et sportifs !



Anne Emery-Torracinta
Conseillère d'Etat chargée du département
de l'instruction publique, de la culture et du sport



Organisation du dispositif sport-art-études

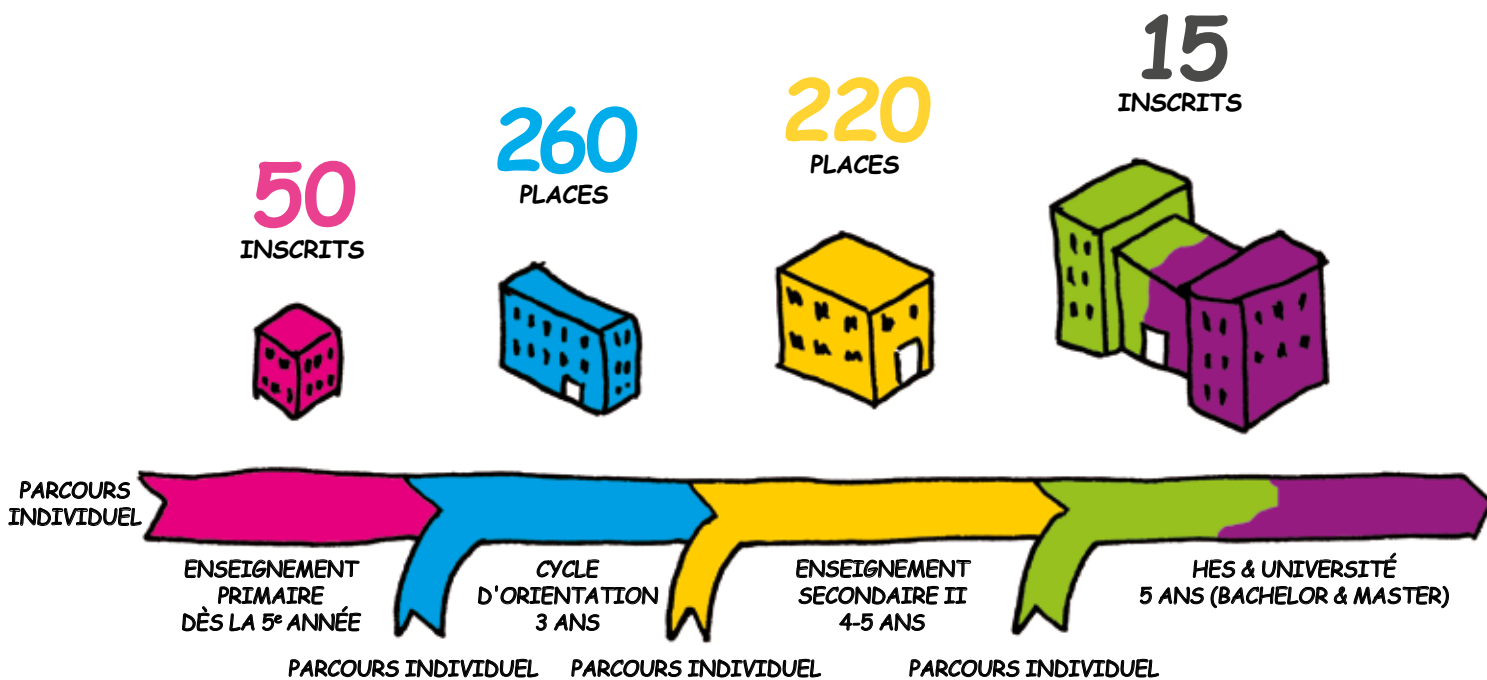
Le dispositif sport-art-études (SAE) du département de l'instruction publique, de la culture et du sport a pour but de permettre aux jeunes talents de concilier une formation scolaire ou professionnelle et une pratique artistique ou sportive de haut niveau.

Le service cantonal du sport est chargé de la coordination et du développement du dispositif SAE, en lien avec la promotion de la relève qui constitue l'un des axes essentiels de la politique cantonale du sport décidée par le Conseil d'Etat. Il collabore étroitement avec Swiss Olympic pour le développement du dispositif, ainsi qu'avec le service cantonal de la culture pour le suivi de la partie artistique.

S'agissant des disciplines sportives, l'accès au dispositif SAE est réservé en priorité aux disciplines bénéficiant d'un concept de promotion de la relève auprès de Swiss Olympic.

Pour les disciplines artistiques, l'accès au dispositif SAE est exclusivement réservé aux élèves susceptibles de suivre, à terme, une formation professionnelle certifiante reconnue par la Confédération (CFC, Bachelor, Master) dans le domaine concerné.

CAPACITÉ D'ACCUEIL DU DISPOSITIF SPORT-ART-ÉTUDES*



*Ces informations sont données à titre indicatif et peuvent être amenées à évoluer.



ENSEIGNEMENT PRIMAIRE



ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

POUR LE SPORT

Le dispositif sport-art-études de l'enseignement primaire consiste en un aménagement individuel de l'horaire scolaire de quatre périodes au maximum par semaine pour les sportifs prometteurs.

Les jeunes talents restent scolarisés dans les établissements scolaires de leur secteur d'habitation.

L'admission dans le dispositif n'est pas automatique et est notamment conditionnée au nombre de places disponibles.

Prestations

- Aménagement de l'horaire scolaire de 4 périodes au maximum par semaine ;
- Libération facilitée lors de compétitions ;
- Possibilité de dispense partielle ou totale de l'éducation physique ;
- Ouverture à toutes les disciplines sportives individuelles ;
- Dispositif proposé dans tous les établissements de l'enseignement primaire.

Procédure d'inscription

1. Remplir le formulaire sport-études.
2. Remettre le formulaire complété au maître généraliste titulaire de classe de l'établissement.
3. La direction de l'établissement scolaire, après consultation du responsable de l'éducation physique (SEE DGEO), rend la décision aux parents de l'élève.
4. La demande d'aménagement est à reformuler chaque année durant le cursus scolaire.

Conditions de postulation

- L'élève suit de manière satisfaisante le programme scolaire tant sur le plan des résultats qu'au niveau du comportement ;
- La direction de l'établissement est favorable à un aménagement d'horaire (les absences ne doivent en aucun cas nuire à la progression scolaire de l'élève) ;
- Le responsable de l'éducation physique (SEE DGEO) donne un préavis favorable ;
- Le dispositif concerne le cycle moyen (5P à 8P) et dès la 4P pour la gymnastique artistique*.
- Les candidats affiliés à une fédération nationale étrangère doivent faire partie d'un centre de performance reconnu par la fédération sportive et présenter une attestation de performance de la fédération nationale. Toute candidature sera analysée au cas par cas.

Critères de sélection

- L'élève pratique une discipline individuelle ;
- L'élève participe à des compétitions régionales ou nationales ;
- L'entraîneur cantonal ou le responsable technique de la discipline valide la demande.

Contacts & informations

POUR LES INFORMATIONS SPORTIVES
Monsieur Cedric Baillif
Responsable de l'éducation physique
(SEE DGEO)
T. 022 327 06 11
cedric.baillif@edu.ge.ch

POUR LES INFORMATIONS SCOLAIRES
Direction de l'établissement de scolarisation
de l'enfant.

Délai d'inscription

**La procédure est possible
durant toute
l'année scolaire**

*Possibilité d'obtenir une dérogation pour les gymnastes féminines de 3P nées entre juillet et décembre

LES OPTIONS IMPOSSIBLES
MUSIQUE ET SKI DE FOND



FIATU

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

POUR LA MUSIQUE & LA DANSE

Le dispositif sport-art-études de l'enseignement primaire consiste en un aménagement individuel de l'horaire scolaire de quatre périodes au maximum par semaine pour les danseurs et les musiciens prometteurs.

Les jeunes talents restent scolarisés dans les établissements scolaires de leur secteur d'habitation.

L'admission dans le dispositif n'est pas automatique et est notamment conditionnée au nombre de places disponibles.

Prestations

- Aménagement de l'horaire scolaire de 4 périodes au maximum par semaine;
- Libération facilitée lors de productions artistiques;
- Possibilité de dispense partielle ou totale de la musique pour les élèves musiciens;
- Possibilité de dispense partielle ou totale de la musique et/ou partielle ou totale de l'éducation physique pour les élèves danseurs;
- Dispositif proposé dans tous les établissements de l'enseignement primaire.

Procédure d'inscription

1. Remplir le formulaire art-études.
2. Remettre le formulaire complété à la direction de l'établissement scolaire.
3. Le cas échéant, se présenter à l'audition annuelle de danse ou de musique.
4. La direction de l'établissement scolaire rend la décision aux parents de l'élève.
5. Pour continuer à bénéficier des aménagements les années suivantes, l'élève doit remplir une nouvelle demande à la fin de l'année scolaire et présenter à la direction de leur établissement scolaire une attestation de progression certifiée par la direction de l'école de musique ou de danse concernée.

Conditions de postulation

- L'élève suit de manière satisfaisante le programme scolaire tant sur le plan des résultats qu'au niveau du comportement;
- La direction de l'établissement est favorable à un aménagement d'horaire (les absences ne doivent en aucun cas nuire à la progression scolaire de l'élève);
- L'élève doit se produire chaque année lors d'auditions, de concerts ou de spectacles;
- Le répondant de la filière intensive de l'école de musique ou de danse valide la demande;
- Le dispositif concerne le cycle moyen (5P à 8P);

Critères de sélection

- **Pour la danse**: faire partie de la filière intensive d'une école membre de la CEGM. L'élève ne faisant pas partie d'une école membre de la CEGM doit se présenter à l'audition SAE et doit en outre attester d'une pratique intensive de la danse.
- **Pour la musique**: faire partie de la filière intensive d'une école membre de la CEGM.

Contacts & informations

POUR LES INFORMATIONS ARTISTIQUES
Monsieur Maximilien Ferrillo
Responsable Education musicale et
rythmique
T. 022 327 06 09
maximilien.ferrillo@edu.ge.ch

POUR LES INFORMATIONS SCOLAIRES
Direction de l'établissement de scolarisation
de l'enfant.

Délai d'inscription

**Jusqu'au 31 janvier 2017
pour les danseurs qui
doivent se présenter à
l'audition de sélection SAE**

**Jusqu'au 30 juin 2017 pour
les élèves qui intégreront
une filière intensive d'une
école membre de la CEGM**



CYCLE D'ORIENTATION

J'AI LE REVERS DE WAWRINKA
LA GRÂCE DE FEDERER
ET LE Q.I. D'EINSTEIN !

JE FAIS SPORT-ART-ÉTUDES !



CYCLE D'ORIENTATION

POUR LES SPORTS INDIVIDUELS, LA MUSIQUE & LA DANSE

Le dispositif sport-art-études au cycle d'orientation consiste en un regroupement de sportifs, de danseurs et de musiciens talentueux dans des classes spécifiques.

L'affectation à un établissement SAE est de la compétence de la direction générale de l'enseignement obligatoire et sera définie en fonction des places disponibles et en principe selon une logique géographique.

L'admission dans le dispositif n'est pas automatique et est notamment conditionnée au nombre de places disponibles.



Prestations

- Horaire hebdomadaire de 28 périodes au lieu de 32 périodes;
- Début des cours retardé et fin des cours avancée;
- Congé le mercredi matin;
- Libération pour les compétitions ou les concours;
- Bilan de santé transdisciplinaire;
- Coordination et suivi assurés par un doyen sport-art-études.

Critères de sélection

- **Pour le sport:** Critères sportifs détaillés à télécharger: www.ge.ch/cycle_orientation/sport-art-etudes.
- **Pour la danse:** Les élèves désirant intégrer le dispositif sport-art-études doivent se présenter à l'audition de sélection SAE.
- **Pour la musique:** Les élèves désirant intégrer le dispositif sport-art-études doivent faire partie de la filière intensive d'une école membre de la CEGM.

Conditions de postulation

- Satisfaire aux critères établis par le DIP, en collaboration avec Swiss Olympic, les associations sportives et la CEGM;
- L'élève suit de manière satisfaisante le programme scolaire tant sur le plan des résultats qu'au niveau du comportement.

Procédure d'inscription

1. Remplir le formulaire de demande d'inscription relatif à la discipline pratiquée et joindre les justificatifs.
2. Envoyer le formulaire complet à la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire – service organisation et planification.
3. Passer l'audition de sélection SAE de danse.
4. La décision concernant l'admission est envoyée aux parents par la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire – service organisation et planification.

Pour être maintenus dans le dispositif sport-art-études, les élèves doivent remplir le formulaire de maintien et répondre aux critères de l'année scolaire concernée.

Délai d'inscription

**Pour la musique
et la danse
jusqu'au 31 janvier 2017**

**Pour le sport
jusqu'au 28 février 2017**

Contacts & informations

POUR LES RENSEIGNEMENTS SPORTIFS ET ARTISTIQUES

Monsieur Philippe Kurer
Coordinateur de l'éducation physique pour
l'enseignement secondaire II
Chemin de l'Echo 5A
1213 Onex
T. 022 327 05 71
philippe.kurer@edu.ge.ch

POUR LES RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES

Direction Générale de l'Enseignement
Obligatoire
Service organisation et planification
Chemin de l'Echo 5A
1213 Onex
T. 022 327 04 00
organisation-plan.dgeo@etat.ge.ch

POUR LES INFORMATIONS SUR LE SUIVI DE SANTÉ

Service de santé de l'enfance et de la
jeunesse (SSEJ)
Dr Per Bo Mahler
11, rue du Glacis-de-Rive
1211 Genève 3
T. 022 546 43 05
marie-france.pachon@etat.ge.ch

CYCLE D'ORIENTATION

POUR LES SPORTS D'ÉQUIPE

Le dispositif pour les sports d'équipe prévoit le regroupement de l'ensemble du contingent d'une équipe élite dans un même établissement scolaire. Il présente l'avantage pour les élèves de se rendre directement à l'entraînement avant ou après les cours et de regagner leur domicile plus tôt dans la soirée.

Ce dispositif sport-études, organisé en partenariat avec un établissement scolaire, est limité aux clubs ou associations cantonales disposant d'un centre de la relève reconnu par leur fédération nationale et satisfaisant aux critères du DIP.

Les élèves pratiquant un sport d'équipe pour lequel aucun dispositif sport-études d'équipe spécifique n'est organisé peuvent demander d'intégrer le dispositif sport-art-études mis en place pour les disciplines individuelles, à condition de posséder une Swiss Olympic Talent Card Nationale ou Régionale. Ils ne sont toutefois pas prioritaires.

L'admission dans le dispositif n'est pas automatique et est notamment conditionnée au nombre de places disponibles.



Prestations

- Accueil du contingent de l'équipe élite concernée dans un même établissement;
- Cercle d'étude spécifique deux fois par semaine;
- Possibilité d'entraînements dans les salles de sport durant l'horaire scolaire;
- Bilan de santé transdisciplinaire;
- Coordination et suivi assurés par un doyen spécifique.

Sports d'équipe concernés en 2016-2017

FOOTBALL

GENÈVE ÉDUCATION FOOTBALL

- Servette FC FE14-M15-M16 (CO Cayla)
- Etoile Carouge FC FE14-M15 (CO Pinchat)
- Meyrin FC FE14-M15 (CO Golette)

HOCKEY SUR GLACE

GENÈVE FUTUR HOCKEY

- Minis Top, Novices Elites et Juniors Elites (CO Aubépine).

Procédure d'inscription

1. Prendre contact avec le responsable du centre cantonal de la relève.
2. La décision concernant l'admission est envoyée aux parents par la direction de l'établissement scolaire.

Conditions de postulation pour les sports d'équipe

- Pratiquer une discipline sportive reconnue par Swiss Olympic;
- Existence d'un centre cantonal de la relève reconnu par la fédération nationale et par le DIP;
- L'équipe concernée doit évoluer dans un championnat élite de la classe d'âge;
- L'élève suit de manière satisfaisante le programme scolaire tant sur le plan des résultats qu'au niveau du comportement.

Contacts & informations

POUR LES INFORMATIONS SPORTIVES

Service cantonal du sport
Madame Ava Monney
Coordinatrice cantonale sport-art-études
T. 022 327 94 82
ava.monney@etat.ge.ch

POUR LES INFORMATIONS SUR LES CENTRES CANTONAUX DE LA RELÈVE

Service cantonal du sport
Monsieur Jérôme Godeau
Responsable Relève et Elite
T. 022 327 94 81
jerome.godeau@etat.ge.ch

POUR LES RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES

Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire
Service organisation et planification
Chemin de l'Echo 5A
1213 Onex
T. 022 327 04 00
organisation-plan.dgeo@etat.ge.ch

POUR LES INFORMATIONS SUR LE SUIVI DE SANTÉ

Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ)
Dr Per Bo Mahler
11, rue du Glacis-de-Rive
1211 Genève 3
T. 022 546 43 05
marie-france.pachon@etat.ge.ch

Informations supplémentaires : www.ge.ch/cycle_orientation/sport-art-etudes/

CYCLE D'ORIENTATION

RÉPARTITION DES EFFECTIFS AU CYCLE D'ORIENTATION
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017



28%-72%-260 ÉLÈVES



FOOTBALL
92



DANSE
25



HOCKEY SUR GLACE
25



MUSIQUE
18



TENNIS
15



NATATION
11



GYMNASTIQUE ARTISTIQUE
8



TRIATHLON
7



GYMNASTIQUE ACROBATIQUE
5



HANDBALL
5



JUDO
5



NATATION SYNCHRONISÉE
5



ESCRIME
4



PATINAGE ARTISTIQUE
4



TENNIS DE TABLE
4



TRAMPOLINE
4



ATHLÉTISME
3



PLONGEON
3



SKI ALPIN
3



ESCALADE
2



GYMNASTIQUE RYTHMIQUE
2



HOCKEY SUR GAZON
2



CURLING
1



ÉQUITATION
1



GOLF
1



ROCK ACROBATIQUE
1



SKI DE FOND
1



SKI NAUTIQUE
1



TAEKWONDO
1



VOILE
1

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II

ESII



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II

FORMATION GÉNÉRALE

POUR LE SPORT ET LA DANSE

Le dispositif consiste en un aménagement individualisé des horaires et du plan d'études.

Les établissements concernés sont les suivants :

- CEC André-Chavanne
- EC Nicolas-Bouvier
- CECG Madame de Staël
- ECG Henry-Dunant
- Collège pour adultes Alice-Rivaz

Il convient de souligner que les titres délivrés aux élèves sport-art-études sont identiques à ceux décernés aux élèves suivant un cursus scolaire traditionnel. Certaines options sont toutefois incompatibles avec un plan d'études aménagé sport-art-études (contacter les établissements pour tout renseignement cf. page 22).

L'admission dans le dispositif n'est pas automatique et est notamment conditionnée au nombre de places disponibles.

Prestations

- Aménagement individualisé des horaires;
- Libération pour les compétitions ou les productions artistiques;
- Dispense des cours d'éducation physique;
- Possibilité d'allonger la durée des études (en fonction du dossier);
- Appui scolaire individualisé;
- Bilan de santé transdisciplinaire facultatif;
- Coordination et suivi assurés par un doyen spécifique.

Conditions de postulation

- Satisfaire aux critères établis par le DIP, en collaboration avec Swiss Olympic, les associations sportives et la CEGM;
- Le niveau scolaire de l'élève doit répondre aux normes de promotion de l'enseignement secondaire II et tertiaire B, du 29 juin 2016 (REST - C 1 10.31).

Critères de sélection

- **Pour le sport**: Critères sportifs détaillés à télécharger: <http://ge.ch/formation/formation-generale/dispositif-sport-art-etudes>
- **Pour la danse**: Faire partie de la filière préprofessionnelle d'une école membre de la CEGM. L'élève ne faisant pas partie d'une école membre de la CEGM doit se présenter à l'audition SAE.

Délai d'inscription

**Pour la danse
jusqu'au 31 janvier 2017**

**Pour le sport
jusqu'au 28 février 2017**

Procédure d'inscription

1. Remplir le formulaire d'inscription usuel concernant le choix de la formation dans l'enseignement secondaire II.
2. Faire parvenir le formulaire de demande d'inscription relatif à la discipline pratiquée au coordinateur de l'éducation physique pour l'enseignement secondaire II et joindre les justificatifs.
3. Le cas échéant, passer l'audition annuelle de danse.
4. Le coordinateur de l'éducation physique informera directement les parents de la décision concernant l'admission de l'élève dans le dispositif sport-art-études.

Pour être maintenus dans le dispositif sport-art-études, les élèves doivent remplir le formulaire de maintien et répondre aux critères de l'année scolaire concernée.

Établissements scolaires

CEC ANDRÉ-CHAVANNE
Monsieur Christian Macherel
Doyen
T. 022 388 37 54
christian.macherel@etat.ge.ch

Monsieur Alain Beetschen
Doyen
T. 022 388 37 53
alain.beetschen@etat.ge.ch

EC NICOLAS-BOUVIER
Monsieur Livio Fioravanti
Doyen
T. 022 546 22 74
livio.fioravanti@etat.ge.ch

CECG MADAME DE STAËL
Monsieur Philippe Rossier
Doyen
T. 022 388 48 53
philippe.rossier@etat.ge.ch

ECG HENRY-DUNANT
Monsieur Yves Josefovski
Doyen
T. 022 388 59 20
yves.josefovski@edu.ge.ch

COLLÈGE POUR ADULTES
ALICE-RIVAZ
Monsieur Christophe Hauser
Directeur
T. 022 388 33 70
christophe.hauser@etat.ge.ch

Contacts & informations

POUR LE SPORT ET LA DANSE
Monsieur Philippe Kurer
Coordinateur de l'éducation physique pour l'enseignement secondaire II
Chemin de l'Echo 5A
1213 Onex
T. 022 327 05 71
philippe.kurer@edu.ge.ch

POUR LES RENSEIGNEMENTS
SCOLAIRES
Direction générale de l'enseignement secondaire II
Service de la scolarité
Chemin de l'Echo 5A
1213 Onex
T. 022 546 59 00

POUR LES INFORMATIONS SUR LE SUIVI
DE SANTÉ
Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ)
Dr Per Bo Mahler
11, rue du Glacis-de-Rive
1211 Genève 3
T. 022 546 43 05
marie-france.pachon@etat.ge.ch

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II

FORMATION GÉNÉRALE

POUR LA MUSIQUE

Le dispositif consiste en un aménagement individualisé des horaires et du plan d'études.

Les établissements concernés sont les suivants :

- Collège de Saussure et Collège Claparède pour les élèves qui choisissent l'OS musique
- Tous les établissements du Collège de Genève pour les élèves qui choisissent une autre OS
- ECG Henry-Dunant ou le CECG Madame de Stäel

Il convient de souligner que les titres délivrés aux élèves sport-art-études sont identiques à ceux décernés aux élèves suivant un cursus scolaire traditionnel. Certaines options sont toutefois incompatibles avec un plan d'études aménagé sport-art-études.

L'admission dans le dispositif n'est pas automatique et est notamment conditionnée au nombre de places disponibles.

Prestations

- Aménagement individualisé des horaires;
- Libération pour les productions artistiques ou concours;
- Dispense des cours d'éducation physique;
- Possibilité d'allonger la durée des études (en fonction du dossier);
- Bilan de santé transdisciplinaire facultatif.

Conditions de postulation

- Satisfaire aux critères établis par le DIP, en collaboration avec la CEGM;
- Le niveau scolaire de l'élève doit répondre aux normes de promotion de l'enseignement secondaire II et tertiaire B, du 29 juin 2016 (REST - C 1 10.31).

Procédure d'inscription

1. Remplir le formulaire d'inscription usuel concernant le choix de la formation dans l'enseignement secondaire II;
2. Faire parvenir le formulaire de demande d'inscription relatif à la discipline pratiquée à la responsable de l'enseignement de la musique;
3. La responsable de l'enseignement de la musique informera directement les parents de la décision concernant l'admission de l'élève dans le dispositif.

Pour être maintenus dans le dispositif sport-art-études, les élèves doivent présenter chaque année à la responsable de l'enseignement de la musique une attestation d'inscription en filière préprofessionnelle.

Critères de sélection

- **Pour la musique**: Faire partie de la filière préprofessionnelle d'une école membre de la CEGM.
- **Pour le chant**: Faire partie de la filière intensive d'une école membre de la CEGM.

Contacts & informations

Madame Nathalie Leutwyler
Directrice responsable de l'enseignement de la musique
T. 022 388 09 00
Nathalie.Leutwyler@etat.ge.ch

Délai d'inscription

Jusqu'au 31 janvier 2017

QUI A RETTORTÉ
LA MÊME ANNÉE
LA COUPE SUISSE
LA COUPE DES ALPES
ET LE CHAMPIONNAT?

HISTOIRE DU FOOT

IBRAHIMOVIC !?!

FIANI



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II

FORMATION PROFESSIONNELLE

POUR LE SPORT

Le dispositif sport-art-études pour les centres de formation et de transition professionnelle consiste en un aménagement individualisé des horaires pour les sportifs de haut niveau. Ce dispositif est proposé pour les formations plein temps ainsi que pour les formations duales.

Les établissements accueillant les élèves sport-art-études sont le centre de la transition professionnelle et les 7 centres de formation professionnelle : arts appliqués, commerce, construction, nature et environnement, santé et social, service et hôtellerie, restauration et technique.

Il convient de souligner que les titres délivrés aux élèves concernés sont identiques à ceux décernés aux élèves suivant un cursus d'apprentissage traditionnel.

L'admission dans le dispositif n'est pas automatique et est notamment conditionnée au nombre de places disponibles.

Prestations

- Pour l'apprentissage dual, aménagement des horaires des journées de pratique en entreprise (dans la mesure du possible);
- Aménagement des horaires de la journée théorique (dans la mesure du possible);
- Libération pour les compétitions;
- Possibilité de rattraper les épreuves;
- Dispense des cours d'éducation physique;
- Possibilité d'allonger la durée de la formation en fonction du dossier;
- Possibilité d'obtenir un appui scolaire individualisé;
- Bilan de santé transdisciplinaire facultatif.

Conditions de postulation

- Satisfaire aux critères établis par le DIP, en collaboration avec Swiss Olympic et les associations sportives;
- Le niveau scolaire de l'élève doit répondre aux normes de promotion de l'enseignement secondaire II et tertiaire B, du 29 juin 2016 (REST - C 1 10.31).

Critères d'admission

- Critères sportifs détaillés à télécharger : <http://ge.ch/formation/formation-professionnelle/dispositif-sport-art-etudes>.

Délai d'inscription

Jusqu'au 28 février 2017

Procédure d'inscription

1. Remplir le formulaire d'inscription usuel concernant le choix de la formation dans l'enseignement secondaire II.
2. Faire parvenir le formulaire de demande d'inscription relatif à la discipline concernée au coordinateur de l'éducation physique pour l'enseignement secondaire II.
3. Le coordinateur de l'éducation physique informera directement les parents de la décision concernant l'admission de l'élève dans le dispositif sport-art-études.
4. Pour obtenir un soutien dans la recherche d'entreprise formatrice (apprentissage dual), contacter le service cantonal du sport.

Pour être maintenus dans le dispositif sport-art-études, les élèves doivent remplir le formulaire de maintien et répondre aux critères de l'année scolaire concernée.

Établissements professionnels

CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE
ARTS APPLIQUÉS (CFPAA)
Monsieur Frédéric Ottesen
Rue Necker 2
1211 Genève 1
T. 022 388 50 00

CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE COMMERCE
(CFPCOM)
EC André-Chavanne
EC Nicolas-Bouvier
Espace Entreprise
Monsieur Christian Ter Pelle
Rue Rothschild 15
1202 Genève
T. 022 327 36 06

CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE
CONSTRUCTION (CFPC)
Monsieur Nicolas Ebner
Ch. Gérard-de-Ternier 18
1213 Petit-Lancy 1
T. 022 388 82 11

CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE NATURE
ET ENVIRONNEMENT (CFPNE)
Monsieur Gilles Miserez
Route de Presinge 150
1254 Jussy
T. 022 546 67 10

CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE SANTÉ
ET SOCIAL (CFPS)
Monsieur David De Vito
Chemin Thury 6
1206 Genève
T. 022 388 34 00

CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE SERVICES
ET HÔTELLERIE / RESTAURATION
(CFP-SHR)
Monsieur Angelo Boschetto
Chemin Gérard-de-Ternier 18
1213 Petit-Lancy
T. 022 388 82 67

CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE TECHNIQUE
(CFPT)
Monsieur Daniel Favre
Route du Pont-Butin 43
1213 Petit-Lancy 1
T. 022 388 88 00

CENTRE DE LA TRANSITION
PROFESSIONNELLE (CTP)
Monsieur Daniel Hensler
Avenue de Châtelaine 40
1203 Genève
T. 022 388 73 20

Contacts & informations

POUR LES INFORMATIONS SPORTIVES
Monsieur Philippe Kurer
Coordinateur de l'éducation physique pour
l'enseignement secondaire II
Chemin de l'Echo 5A
1213 Onex
T. 022 327 05 71
philippe.kurer@edu.ge.ch

POUR LES INFORMATIONS EN LIEN AVEC
L'APPRENTISSAGE DUAL
Service cantonal du sport
Madame Ava Monney
Coordinatrice cantonale sport-art-études
T. 022 327 94 82
ava.monney@etat.ge.ch

POUR LES INFORMATIONS SUR LE SUIVI
DE SANTÉ
Service de santé de l'enfance et de la
jeunesse (SSEJ)
Dr Per Bo Mahler
11, rue du Glacis-de-Rive
1211 Genève 3
T. 022 546 43 05
marie-france.pachon@etat.ge.ch

NATATION SYNCHRONISÉE DÉBUTANTES

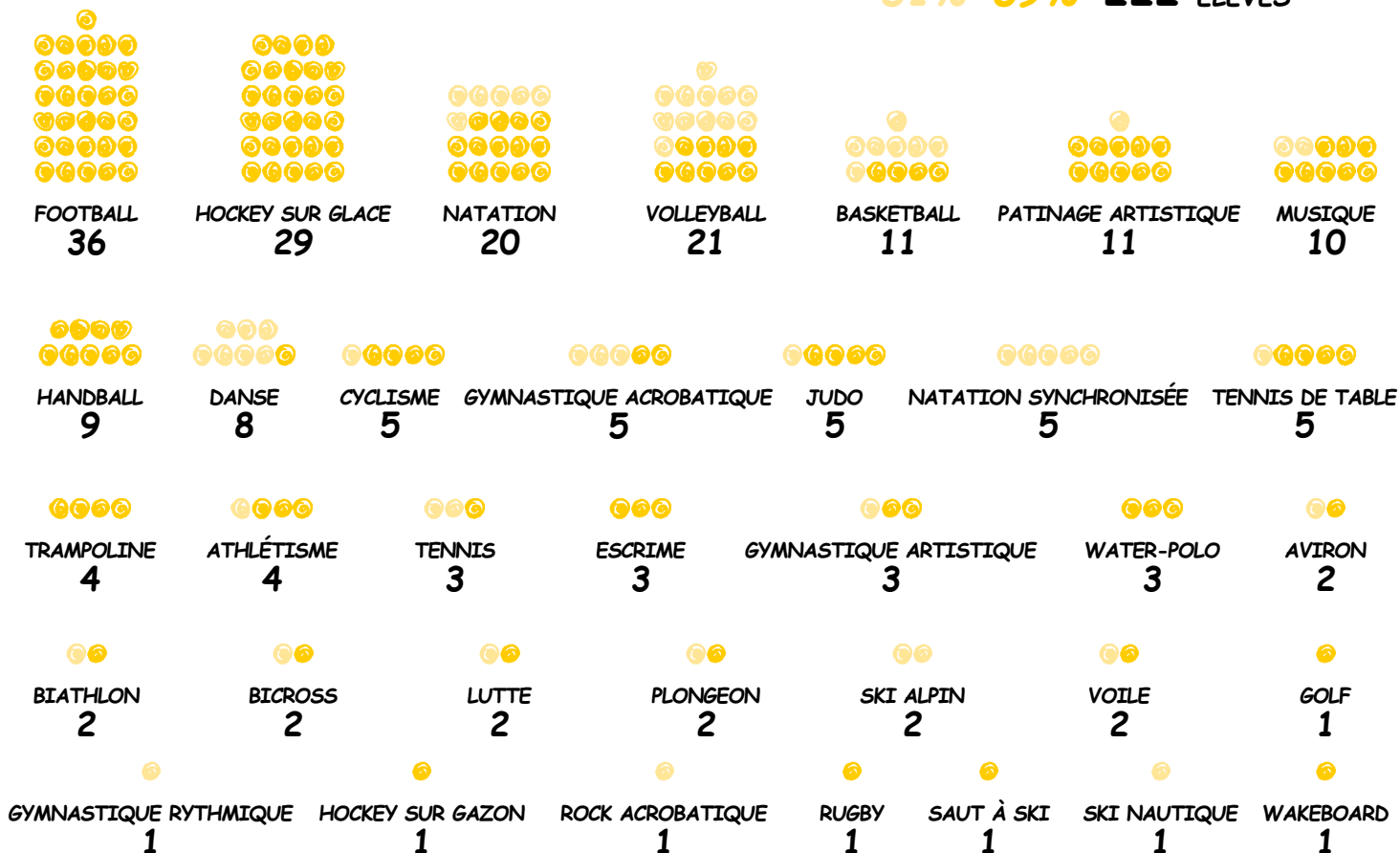


ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II

RÉPARTITION DES EFFECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017



31%-69%-222 ÉLÈVES



HAUTES ÉCOLES SPÉCIALISÉES

LES OPTIONS IMPOSSIBLES
DANSE-10 MÈTRES-HAIES



HAUTES ÉCOLES SPÉCIALISÉES

POUR LE SPORT

Le dispositif sport-art-études de la HES-SO Genève consiste à individualiser le plan d'études et à répartir les examens et les contrôles, dans la mesure du possible.

Ce dispositif est proposé dans l'ensemble des HES genevoises. Cependant, certains domaines de formation permettent plus facilement la mise en place d'un plan d'études individualisé.

- Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA)
- Haute école de gestion (HEG)
- Haute école d'art et de design (HEAD)
- Haute école de musique (HEM)
- Haute école de santé (HEdS)
- Haute école de travail social (HETS)
- Haute école de santé (HEDS)
- Haute école de travail social (HETS)

Prestations

- Plan d'études individualisé;
- Possibilité d'allonger la durée des études;
- Répartition sur l'année des examens et des contrôles dans la mesure du possible.

Critères de sélection

- Pratiquer une discipline sportive reconnue par Swiss Olympic;
- En priorité: posséder une Swiss Olympic Card or, argent, bronze, élite ou Swiss Olympic Talent Card nationale;
- Être recommandé par l'entraîneur cantonal ou le responsable technique de la discipline;
- Satisfaire aux critères sportifs établis par le bureau des sports universitaires en collaboration avec les associations sportives.

Procédure d'inscription

1. Remplir la demande d'inscription officielle de la Haute école spécialisée choisie;
2. En parallèle, remplir et envoyer le formulaire sport-études et les attestations sportives au bureau des sports universitaires;
3. L'attestation du niveau sportif est envoyée directement à l'étudiant-e et au responsable coordination de l'enseignement de la Haute école spécialisée concernée;
4. L'étudiant-e prend rendez-vous avec le/la responsable coordination de l'enseignement pour la mise en place de son plan d'études individualisé;
5. La Haute école spécialisée transmet à l'étudiant-e la décision relative à son plan d'étude individualisé.

Délai d'inscription

Se référer aux dates d'inscription de l'école de la HES-SO Genève concernée, sur son site ou sur le site www.hesge.ch

Contacts & informations

BUREAU DES SPORTS UNIVERSITAIRES

Monsieur Antonio Latella
Responsable des sports universitaires
4, rue de Candolle
1211 Genève 4
T. 022 379 77 22
antonio.latella@unige.ch

HEdS

Madame Petra Mèche
Coordinatrice de l'enseignement
47, avenue de Champel
1206 Genève
T. 022 388 34 57
petra.meche@hesge.ch

ÉCOLES DE LA HES-SO GENÈVE

HEPIA
Madame Anne-Catherine Rinckenberger
Coordinatrice de l'enseignement
4, rue de la Prairie
1202 Genève
T. 022 546 24 22
anne-catherine.rinckenberger@hesge.ch

HEM

Monsieur Xavier Bouvier
Coordinateur de l'enseignement
12, rue de l'Arquebuse
1211 Genève 11
T. 022 327 31 47
xavier.bouvier@hesge.ch

HEG

Monsieur Xavier Burdet
Coordinateur de l'enseignement
Bâtiment B - Campus de Battelle
17, rue de la Tambourine
1227 Carouge
T. 022 388 17 10
xavier.burdet@hesge.ch

HEAD

Madame Lysianne Lechot Hirt
Coordinatrice de l'enseignement
15, boulevard James-Fazy 1201 Genève
T. 022 388 51 28
lysianne.lechot-hirt@hesge.ch

HETS

Monsieur Stéphane Castelli
Coordinateur de l'enseignement
28, rue Prévost-Martin
1211 Genève 4
T. 022 388 95 63
stephane.castelli@hesge.ch



UNIVERSITÉ

UNI

LES OPTIONS IMPOSSIBLES
BASKET ET PLONGEON



POUR LE SPORT

Le dispositif sport-art-études à l'Université de Genève consiste à offrir des possibilités d'aménagement individualisé du plan d'études.

Ces aménagements consistent à répartir au mieux les enseignements et les examens en tenant compte des exigences académiques et du planning des compétitions sportives.

Les possibilités d'aménagements concernent l'ensemble des facultés qui en décident en fonction des plans d'études et des exigences du cursus choisi par l'étudiant. Certaines filières permettent plus facilement la mise en place d'un plan d'études individualisé.

Prestations

- Plan d'études individualisé
- Possibilité d'allonger la durée des études
- Répartition sur l'année des examens et des contrôles (dans la mesure du possible)

Critères de sélection

- Pratiquer une discipline sportive reconnue par Swiss Olympic;
- En priorité: posséder une Swiss Olympic Card or, argent, bronze, élite ou Swiss Olympic Talent Card nationale;
- Etre recommandé par l'entraîneur cantonal ou le responsable technique de la discipline;
- Satisfaire aux critères sportifs établis par le bureau des sports universitaires en collaboration avec les associations sportives.

Procédure d'inscription

1. Remplir les formalités d'inscription officielle de l'Université dans la filière choisie (immatriculation).
2. En parallèle, envoyer le formulaire sport-études et les attestations sportives au bureau des sports universitaires.
3. La confirmation du niveau sportif du bureau des sports universitaires est envoyée à l'étudiant et au conseiller aux études de la filière concernée.
4. L'étudiant prend rendez-vous avec le conseiller aux études de la faculté visée pour l'élaboration de son plan d'études universitaire individualisé. Il est recommandé de faire cette démarche avant ou en parallèle de la démarche auprès du bureau des sports universitaires pour éviter des dépassements des délais d'inscription (voir ci-contre, délai d'inscription).
5. La faculté transmet à l'étudiant la décision relative à son plan d'étude individualisé.

Contacts & informations

BUREAU DES SPORTS UNIVERSITAIRES
Monsieur Antonio Latella
Responsable des sports universitaires
4, rue de Candolle
1211 Genève 4
T. 022 379 77 22
antonio.latella@unige.ch

POUR LES ARTISTES
Pour les critères d'admissibilité et la procédure pour les artistes de haut niveau, veuillez contacter Monsieur Ambroise Barras :
<http://www.unige.ch/dife/culture/>.

Délai d'inscription

Selon les exigences de la faculté concernée :
<http://www.unige.ch/dife/sinscrire/>

Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ)

Le Service de santé de l'enfance et de la jeunesse suit les élèves du dispositif sport-art-études depuis sa mise en place. En général, les jeunes sportifs et artistes sont en excellente santé et le nombre d'accidents ou de blessures dans ce groupe n'est, dans l'ensemble, pas plus élevé que la moyenne. Cependant, la pratique intensive d'un sport, de la danse ou de la musique sollicite fortement un organisme en pleine croissance. Cela peut également être source de stress pour des écoliers. L'objectif de ce suivi est essentiellement préventif, pour permettre au jeune de conjuguer son activité sportive ou artistique et ses apprentissages dans les meilleures conditions. Le suivi de santé des élèves sport-art-études au cycle d'orientation comporte trois dimensions :

1. Une visite de santé transdisciplinaire (diététicienne, psychologue du sport et médecin) à l'entrée au cycle d'orientation en 9^{co}.
2. Des interventions en classe sur des thématiques liées à l'alimentation et au dopage.
3. Une diététicienne, un psychologue du sport et un médecin du sport sont à disposition pour des conseils et une orientation en cas de difficultés à gérer sport et études en parallèle, problèmes de stress, de fatigue, de perte de motivation, de troubles alimentaires et de problèmes de santé en lien avec l'école et le sport ou l'art pratiqué.

Au niveau de l'enseignement secondaire II, les jeunes talents ont accès à des prestations diététiques, psychologiques ou médicales sur demande, pour des besoins individuels ou pour des interventions ponctuelles sur une thématique particulière. Ces interventions sont gratuites et font partie du suivi préventif pour les élèves sport-art-études du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP).

Contact

SERVICE DE SANTÉ DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE (SSEJ)
Mesdames Marie-France Pachon et Corinne Piquerez
T. 022 546 41 98 ou 022 546 43 05
marie-france.pachon@etat.ge.ch
www.ge.ch/sante_ecole/jeunes_sportifs.asp

Centres cantonaux de la relève

Les collectivités publiques, Canton de Genève, Ville de Genève et Association des communes genevoises, se sont engagées à soutenir la relève du sport genevois, par la mise sur pied de centres cantonaux de la relève propres à chaque discipline sportive.

Ces centres cantonaux s'inscrivent dans une logique de promotion de la relève sur le plan régional et national. Ils visent à développer et améliorer les structures d'encadrement sportif et scolaire des meilleurs espoirs du canton en proposant des conditions d'entraînement optimales à la pratique du sport d'élite.

Les centres cantonaux identifiés pour l'année scolaire 2016-2017 sont les suivants :

- Football : Genève Education Football (GEF)
- Hockey sur glace : Genève Futur Hockey (GFH)
- Volleyball : Académie de Volleyball de Genève (AVGe)
- Tennis de Table : Institut du Tennis de Table Genevois (ITTG)



Académie de Volleyball
Genève



Contact

POUR LES INFORMATIONS SUR LES CENTRES CANTONAUX DE LA RELÈVE
Service cantonal du sport
Monsieur Jérôme Godeau
Responsable Relève et Elite
T. 022 327 94 81
jerome.godeau@etat.ge.ch

Confédération des Ecoles genevoises de musique (CEGM)

Dix écoles accréditées par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) constituent la Confédération des écoles genevoises de musique, rythmique Jaques-Dalcroze, danse et théâtre (CEGM). Cette dernière est le partenaire du service cantonal de la culture pour la mise en œuvre du dispositif sport-art-études du DIP.

- Accademia d'Archi
- Cadets de Genève
- Conservatoire de Musique de Genève
- Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre
- Ecole de Danse de Genève
- ETM - Ecole de musiques actuelles et des technologies musicales
- Espace Musical
- Institut Jaques-Dalcroze
- Ondine Genevoise
- Studio Kodály

Ces écoles ont pour mission de proposer aux jeunes une formation de la pratique artistique correspondant à leurs aspirations et à leurs talents, en complément au cursus des études académiques de l'école genevoise.

La plupart de ces écoles proposent une filière intensive dont l'objectif est de dispenser une formation élargie pour les jeunes élèves de l'école obligatoire (EP et CO) les plus talentueux et motivés.

Par ailleurs, et selon la convention d'objectifs signée entre le DIP et la CEGM, cette dernière est responsable de développer des filières préprofessionnelles coordonnées entre les écoles qui permettent aux jeunes de se préparer à suivre une formation professionnelle.

Pour plus d'informations : <http://www.cegm.ch>

Label Swiss Olympic Partner School

Swiss Olympic, association faîtière du sport suisse, labellise les établissements scolaires qui proposent un horaire scolaire souple et un environnement favorable au sport de performance. Les écoles labellisées permettent aux jeunes talents de disposer de suffisamment de temps pour concilier le suivi d'une formation scolaire ou professionnelle avec une pratique sportive de haut niveau en leur proposant :

- Des aménagements des horaires scolaires ;
- Des mesures d'accompagnement individuelles ;
- Un suivi individualisé par un coordinateur dans l'établissement scolaire.

Les établissements scolaires au bénéfice du label Swiss Olympic Partner School garantissent en outre une coordination optimale entre l'école, les parents et l'association sportive, qui constituent les acteurs clé entourant un sportif.

A Genève, Swiss Olympic a octroyé le label Swiss Olympic Partner School à deux réseaux d'établissements scolaires sport-études : celui de l'enseignement secondaire I (cycle d'orientation) et de l'enseignement secondaire II.

Au niveau du cycle d'orientation, le réseau d'établissements sport-études labellisés est constitué de :

- CO Budé, CO Grandes-Communes, CO Florence, CO Cayla et CO Pinchat. (CO Aubépine et CO Golette n'ont pas fait partie du processus de labellisation étant donné leur trop récente intégration dans le dispositif sport-art-études).

Au niveau de l'enseignement secondaire II, le réseau d'établissements sport-études labellisés est constitué de :

- Ecole de culture générale (ECG) Henry-Dunant et Collège et école de commerce (CEC) André-Chavanne. (Le CECG Madame de Staël et l'Ecole de commerce Nicolas-Bouvier n'ont pas fait partie du processus de labellisation étant donné leur trop récente intégration dans le dispositif sport-études).

Ce label vient récompenser l'engagement du département de l'instruction publique, de la culture et du sport pour son soutien à la promotion de la relève par son dispositif sport-art-études et souligne la qualité des prestations délivrées au quotidien par les personnes en charge du dispositif dans les établissements scolaires.

Le label Swiss Olympic Partner School a été attribué une nouvelle fois au canton de Genève jusqu'en 2019.

Pour plus d'informations : <http://www.swissolympic.ch/fr>

Label Swiss Olympic Entreprise favorable au sport de performance

Swiss Olympic distingue les entreprises qui s'engagent en faveur de la formation professionnelle des talents sportifs en leur attribuant la vignette « Entreprise formatrice favorable au sport de performance ».

Par ce label, Swiss Olympic reconnaît les entreprises qui permettent aux talents sportifs de concilier un apprentissage dual flexible et un parcours sportif de haut niveau en leur proposant une adaptation des horaires de travail en fonction des entraînements et des compétitions, ainsi que des libérations pour les absences irrégulières et exceptionnelles.

En Suisse, près de 300 entreprises sont au bénéfice du label Swiss Olympic « Entreprise formatrice favorable au sport de performance ». A Genève, 15 entreprises se sont engagées dans la formation de talents sportifs et ont été labellisées :

- Genève Aéroport
- Poste CH SA
- Services Industriels de Genève (SIG)
- AATH Tschumi-Heurteux Architectes Associés SA
- Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)
- Sold-Sports
- Garage du Boulevard Sàrl
- Université de Genève - Unité de formation des apprentis (UFA)
- Sanofi-Aventis (Suisse) SA
- Securitas SA
- Berney Associés
- Tech Building SA
- DSSA Dumont-Schneider SA
- L'atelier Sarde SA
- Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Dans le cadre du dispositif SAE, le service cantonal du sport, en collaboration avec l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), coordonne les intérêts des entreprises et des jeunes talents sportifs qui souhaitent suivre une formation professionnelle.

En tant que service de coordination, le service cantonal du sport a en outre un contact privilégié avec Swiss Olympic dans le processus de labellisation des entreprises formatrices.

Ce label constitue une opportunité pour étendre le choix de formation des sportifs de haut niveau intégrés dans le dispositif SAE et pour valoriser la formation professionnelle.

POUR LES INFORMATIONS SUR LE LABEL

Service cantonal du sport
Madame Ava Monney
Coordinatrice cantonale sport-art-études
T. 022 327 94 82
ava.monney@etat.ge.ch

Informations complémentaires :

**[http://www.swissolympic.ch/fr/Formation-et-ecole/
Entreprises-formatrices/Entreprises-formatrices](http://www.swissolympic.ch/fr/Formation-et-ecole/Entreprises-formatrices/Entreprises-formatrices)**

Marraine et parrains du dispositif sport-art-études

Leur expérience du haut niveau et leur exemplarité sont une source de richesse et de motivation supplémentaire pour les jeunes talents. Selon leur disponibilité, la marraine et les parrains du dispositif sport-art-études viendront à la rencontre des jeunes talents pour partager leur expérience de vie, notamment sur la gestion d'une double carrière sportive/artistique et scolaire.

Lucas Tramèr (aviron) 27 ans, champion olympique 2016, triple champion du monde (2013, 2014, 2015), triple champion d'Europe (2013, 2014 2015).

« Profiter d'une structure scolaire adaptée au sport est une chance exceptionnelle que je conseille à chaque jeune athlète. Le sport de haut niveau est une école de vie formidable mais sa combinaison difficile avec le parcours scolaire est trop souvent synonyme de fin de carrière. Grâce au dispositif sport-arts-études, fini les compromis ! Jouer sur les deux tableaux est un plus, autant pour l'athlète que pour l'étudiant. »



Juliane Robra (judo) 33 ans, 9 fois championne suisse individuelle et championne suisse par équipe, 5^e au championnat d'Europe 2013, membre de la sélection suisse aux Jeux olympiques de Londres 2012.

« La part du potentiel que nous réalisons est fondée sur notre capacité à apprendre, à nous dévouer et sur notre détermination – le dispositif sport-art-etudes vous permet de vous organiser afin de vous donner les moyens dans cette quête. »



Arthur Hnatek (batter/compositeur/producteur), 26 ans, musicien contemporain. Après la réception de la bourse Leenaards, il part s'installer à New York où il décroche son bachelor de la New School for Jazz and Contemporary Music en 2013.

« J'ai eu la chance de bénéficier du dispositif sports-arts-études pendant mes quatre ans au Collège de Candolle. Sans cette infrastructure, il m'aurait été difficile de combiner ma passion pour la musique et les exigences d'une maturité. J'encourage tous les jeunes artistes à persévérer et viser leurs rêves les plus fous tout en gardant un pied ferme dans une formation traditionnelle, qui est aussi source essentielle du développement, de l'inspiration et du savoir qui forgeront les créateurs de demain. »



Financement des études dans un autre canton

L'accord intercantonal pour la Suisse romande et le Tessin prévoit la possibilité pour les jeunes talents genevois d'obtenir le financement de leurs études au sein de l'enseignement obligatoire, de l'enseignement secondaire II et de la partie d'enseignement théorique d'un apprentissage dans un autre canton romand ou du Tessin. Les conditions pour obtenir le financement extra-cantonal sont les suivantes :

- Absence de structure sportive ou artistique adaptée dans le canton de Genève ;
- Reconnaissance du niveau national du jeune talent ;
- Résultats scolaires suffisants et comportement satisfaisant.

Contact

Monsieur Philippe Kurer
Coordinateur de l'éducation physique pour l'enseignement secondaire
5A, chemin de l'Echo
1213 Onex
T. 022 327 05 71
philippe.kurer@edu.ge.ch

Contacts www.ge.ch/sport

SERVICE CANTONAL DU SPORT
8 rue Jean Calvin
1204 Genève
T. 022 327 94 94
Directeur ad interim
Monsieur Cyril Brungger

Coordinatrice cantonale sport-art-études
Madame Ava Monney
ava.monney@etat.ge.ch

Illustrations: Fiami
Crédit photo Juliane Robra: Micha Riechsteiner
Crédit photo Lucas Tramèr: Detlev Seyb
Graphisme: Bueno design

